

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/02/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	33	39

  

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 39		
Contre : 0		
Abstention : 0		

L'an 2025, le 11 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 04/02/2025.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique (visioconférence), DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), LUCZAK Daisy, NINERAUILLLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc (visioconférence), GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), JULLEMIER Jean-Luc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre (visioconférence), ROMAIN Emilien (visioconférence), ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie (visioconférence), VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MOTHRE Béatrice à Mme VAROQUI Geneviève, MM : ANTHOINE Emmanuel à M. VENANZUOLA François, CALVET Jean à M. MEDEIROS Manuel, CASEAUX Hubert à M. VIGIER Mathias, CHAMPIN Gérard à Mme LUCZAK Daisy, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian

Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, MM : BETTENCOURT François, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire** : M. VIGIER Mathias

### 2025\_11 – Tarification séjours "ados" 2025

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Vu** les dispositions du Code General des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2019\_82 du 26 juin 2019 portant sur la définition de l'intérêt communautaire action sociale,

**Considérant** la volonté de proposer une offre de séjour « Ados » dédiée aux jeunes de 12 à 17 ans,

**Considérant** l'organisation d'un séjour de 8 jours et d'un séjour de 11 jours proposés à l'ensemble des familles du territoire :

- Du 8 au 15 juillet 2025 : Welcome to London – Londres (7 places – Ados de 14 à 17 ans)
- Du 18 au 28 juillet 2024 : Moutain adventure – Val Cenis (Savoie) (12 places – Ados de 12 à 14 ans)

**Vu** l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse – Sport du 3 février 2025 sur les tarifs des séjours ADOS proposés,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**VALIDE** la réservation des séjours auprès du prestataire « TELLIGO ».

**AUTORISE** le Président à signer les conventions de séjours avec le prestataire « TELLIGO ».

**FIXE** les tarifs des séjours ADOS 2025 selon un taux d'effort personnalisé à chacune des tranches de revenus, par rapport au prix séjour facturé à la collectivité, soit :

- T1 = 45%
- T2 = 50%
- T3 = 55%
- T4 = 60%
- T5 = 65%
- T6 = 70%
- T7 = 75%
- Extérieur : 100%

**FIXE** les grilles tarifaires 2025 comme suit (en euros) :

- Séjour du 8 au 15 juillet 2025 « Welcome to London » :

Tranches	Revenus familial en €			Prix global séjour	Participations familles
T1	Inférieur ou égal	à	1067.00	1 444.00	649.80
T2	1067.01	à	2000.00	1 444.00	722.00
T3	2000.01	à	3000.00	1 444.00	794.20
T4	3000.01	à	4000.00	1 444.00	866.40

T5	4000.01	à	5000.00	1 444.00	938.60
T6	5000.01	à	6000.00	1 444.00	1 010.80
T7	Supérieur ou égal	à	6000.01	1 444.00	1 083.00
Tarif famille extérieur à la CCBRC			1 444.00	1 444.00	1 444.00

**Dégressivité sur fratrie (famille territoire CCBRC) :**

\*2ème enfant participant, et plus = moins 10%

- Séjour du 18 au 28 juillet 2025 « Moutain adventure » :

Tranches	Revenus familial en €			Prix global séjour	Participations familles
T1	Inférieur ou égal	à	1067.00	1 320.00	594.00
T2	1067.01	à	2000.00	1 320.00	660.00
T3	2000.01	à	3000.00	1 320.00	726.00
T4	3000.01	à	4000.00	1 320.00	792.00
T5	4000.01	à	5000.00	1 320.00	858.00
T6	5000.01	à	6000.00	1 320.00	924.00
T7	Supérieur ou égal	à	6000.01	1 320.00	990.00
Tarif famille extérieur à la CCBRC			1 320.00	1 320.00	1 320.00

**Dégressivité sur fratrie (famille territoire CCBRC) :**

\*2ème enfant participant, et plus = moins 10%

Les familles dont la demande de préinscription aura été validée seront facturées à hauteur de 50% tarif calculé à la validation du dossier et 50% après prestation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :

Au Châtelet-en-Brie, le 12/02/2025

**Le Président,**  
**Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. VIGIER Mathias**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)